



MARS 2016

Le Petit Bavard

Saint-Sulpice-de-Pommeray

Informations municipales

Si les dernières réunions de conseil ont fait l'objet de débats importants, je souhaite apporter des précisions concernant les faits et **vous faire entendre quelle a été notre priorité.**

MAINTENIR UN CABINET DENTAIRE DANS NOTRE COMMUNE

Oui, Madame Floréa, dentiste, a bien sollicité de son plein gré un rendez-vous. Je l'ai donc reçue le 23 décembre 2015 en mairie. Elle m'a fait part de ses inquiétudes suite à un mail qu'elle a reçu de son propriétaire le 25 juin 2015 lui renouvelant sa proposition initiale : lui vendre le cabinet dentaire, mais en précisant que pour des raisons personnelles, il sera dans l'obligation de le céder, sans toutefois préciser l'échéance. Le montant fixé ne lui convenant pas (trop élevé compte tenu des travaux coûteux d'accessibilité à réaliser à l'intérieur et à l'extérieur du cabinet), elle lui a fait une contre-proposition qu'il n'a pas acceptée et les choses en sont restées là.

Entre juin et décembre, Madame Floréa a sans doute beaucoup réfléchi à son avenir. **Partir sur Blois où une reprise de cabinet dentaire lui a été proposée ou rester à St-Sulpice, mais dans quelles conditions et avec quelles garanties ?**

Souhaitant rester en priorité à Saint-Sulpice-de-Pommeray mais devant l'incertitude de l'avenir, elle s'est tournée vers la municipalité et après m'avoir exprimé ses inquiétudes, m'a demandé s'il était encore temps d'intégrer le pôle santé. **J'ai partagé avec mes adjoints cette demande qui n'était pas neutre par rapport au surcoût que son intégration dans le pôle santé engendrerait et nous avons conclu que notre priorité était de garder notre dentiste sur la commune (et non de saisir l'opportunité de combler le pôle santé, comme cela m'a été reproché).**

L'architecte m'a confirmé qu'il était encore temps mais qu'il fallait faire vite pour ne pas retarder le chantier.

Conseil du 4 janvier

J'ai informé l'ensemble des conseillers municipaux de cette situation avec une estimation provisoire du coût supplémentaire des travaux fournie par l'architecte, qu'il avait dû réaliser en quelques jours. J'ai demandé l'autorisation de poursuivre en ce sens (décision acceptée à la majorité) mais aucune décision n'était prise.

Conseil du 13 janvier

L'architecte a présenté les modifications et le coût définitif des travaux supplémentaires (supérieur à sa première estimation).

A la fin de cette présentation, un élu d'opposition qui avait contacté le propriétaire du cabinet, m'a demandé s'il pouvait lire un mail de sa part ; j'en ai accepté la lecture. Ensuite, il m'a informée de la présence de l'épouse de ce dernier (copropriétaire du cabinet), invitée à leur demande, qui souhaitait s'exprimer.

Au-delà des arguments qui n'engagent que ceux qui les expriment, des informations erronées ont été données : affirmation de la quasi absence de travaux d'accessibilité, obligation d'avoir une salle d'attente indépendante pour le cabinet dentaire (information contestée par le Conseil de l'Ordre des Dentistes), etc. La position des propriétaires concernant la vente n'a pas été clairement établie. Ils ont reconnu que des propositions de vente avaient été faites mais ils n'ont pas spécifié formellement leurs intentions.

Les débats se sont poursuivis : des doutes concernant la bonne foi de Madame Floréa ont été émis. Quant à moi, j'ai été accusée de « **magouillage** » : en clair l'opposition a insinué que j'avais contacté moi-même le Dr Floréa afin que le pôle santé « se remplisse ».

A leurs arguments, notre réponse est la suivante :

Nous n'avons pas à nous mêler des problèmes entre locataire et propriétaire. Toutefois, si la locataire souhaitait intégrer le pôle santé plutôt que de partir sur Blois, notre responsabilité était bien de garantir l'offre de soin sur Saint-Sulpice-de-Pommeray et d'en étudier les conditions.

La demande du Dr Floréa d'intégrer le pôle santé n'était pas aberrante et reposait sur une incertitude quant au devenir du cabinet. Même si les propriétaires ont affirmé ne pas vouloir « la mettre dehors », personne ne peut garantir que les choix qui sont faits aujourd'hui seront les mêmes dans un ou deux ans. Les aléas de la vie peuvent parfois amener à vendre un bien que l'on se serait engagé à conserver. Aucune loi ne peut obliger un propriétaire à conserver son bien et heureusement d'ailleurs.

Nous n'avons pas à interférer dans une négociation d'achat entre deux parties privées : il appartient aux deux parties de se mettre d'accord sur le prix.

Enfin, en vertu de la loi sur l'accessibilité, l'actuel cabinet dentaire nécessite des travaux non négligeables.

Conseil du 18 janvier

J'ai invité le propriétaire (qui avait souhaité venir devant le conseil) et le Dr Floréa dont l'honnêteté avait été mise en doute, afin que chacun puisse s'exprimer.

Avant de leur passer la parole, j'ai souhaité rappeler les faits qui se sont déroulés depuis le 23 décembre. Une lecture du mail adressé au Dr Floréa par ses propriétaires ne laisse aucun doute quant à leur souhait de vendre le cabinet. Il est fait succinctement mention des raisons personnelles qui les poussent à dissoudre leur SCI. Chacun a pu ensuite s'expliquer.

Le Dr Floréa a notamment confirmé de vive voix à son propriétaire qu'elle avait bien eu une proposition sérieuse sur Blois dont les conditions répondaient à ses attentes.

La rencontre entre le propriétaire et la locataire a permis de trouver un accord rapide. Le Dr Floréa pourra continuer d'exercer son activité dans la commune.

En conclusion

L'issue de ces débats est satisfaisante, **le seul but que nous avons défendu était de conserver notre dentiste**, que ce soit dans son cabinet actuel ou au pôle santé. Dans le cas où elle aurait intégré le pôle santé, elle aurait supporté, **par une majoration de son loyer**, le montant des travaux supplémentaires.

En revanche, nous déplorons l'extrême agressivité de l'opposition et ses accusations non fondées.

LA CONSTRUCTION DU POLE SANTÉ

Je ne ferai pas de commentaire sur le tableau qui vous a été présenté, j'ai déjà expliqué clairement les motifs d'absence de subventions dans le Petit Bavard de janvier, comme je l'ai fait auprès de la Nouvelle République.

Je confirme que nous avons obtenu 10 000 € sur la Réserve Parlementaire du député Denys Robillard et que nous venons d'obtenir du Conseil Départemental 8 000 € pour l'aménagement du parking.

Le bâtiment s'amortira avec la perception des loyers.

Nous avons le choix entre deux solutions :

✘ Ne rien faire ! Sans locaux adaptés, nous n'aurions pu accueillir aucun médecin.

C'est la perte assurée d'une offre médicale que nous avons depuis plus de trente ans !

ou

✘ Construire un bâtiment pour accueillir **des médecins** et des **professions paramédicales** qui contribueront à renforcer l'offre de santé, comme l'orthophoniste qui est attendue avec impatience. Aujourd'hui, les jeunes médecins généralistes souhaitent travailler en collaboration, d'où la nécessité de construire un bâtiment répondant à leurs attentes.

Nous sommes confiants et nous pensons avoir fait un choix raisonnable en donnant l'opportunité à nos concitoyens de conserver une offre médicale de proximité.

Simone Gaveau, Maire
et la majorité municipale